

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FENDONA 1.5 SC

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: FR-2019-0122

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0015616-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FENDONA 1.5 SC PAMOVA 1.5 SC FENDONA EL
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BASF France SAS
	Adresse	Levallois, c/o BASF France SAS, Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex France
Numéro de l'autorisation		FR-2019-0122
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0015616-0000
Date de l'autorisation		03/01/2020
Date d'expiration de l'autorisation		04/06/2029

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch,
Adresse du fabricant	Huobstrasse 3, 8808 Pfäffikon SZ Zuerich-Wiedikon Suisse
Emplacement des sites de fabrication	<p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 1 BASF Agri-Production S.A.S. Rue Jacquard Z.I. Lyon Nord, 69727 Genay Cedex France</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 2 S.T.I. Solfotecnica Italiana s.p.a., Via Evangelista Torricelli 2 48033 Cotignola Italie</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 3 PT Sanova, Jalan Raya Cibitung Km.46, Desa Sukadanau km 46 Kecamatan 46 Cibitung Be Indonésie</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 4 BASF S.A., Av Brasil 791, Bairro Eng. Neiva 12521-900 Guaratingueta Brésil</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 5 Schirm GmbH Standort Baar-Ebenhausen, Dieselstrasse 8, 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 6 BASF Corporation, 14284 Highway 41 North Sparks, 31647 Georgia États-Unis d'Amérique</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 7 SBM-Formulation, C.S. 621, Av. Jean Foucault Z.I. 34535 Beziers Cedex France</p>

	<p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 8 Schirm GmbH, Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbuettel Allemagne</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch, site 9 FormiChem GmbH, Anna-von-Philipp-Str. B 33, D-86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne</p>
--	--

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	[1 α (S*),3 α]-(α)-cyano-(3-phénoxyphényl)méthyl 3-(2,2-dichloroéthényl)-2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (alpha-cyperméthrine)
Nom du fabricant	BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch
Adresse du fabricant	Huobstrasse 3 8808 Pfäffikon SZ Zuerich-Wiedikon Suisse
Emplacement des sites de fabrication	<p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch site 1 Tagros Chemicals India Ltd., A-4/1&2 Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam 607 005 Cuddalore Inde</p> <p>BASF Agro B.V. Arnhem (NL) – Freienbach Branch site 2 Bayer Vapi Private Ltd. (formerly Bilag Industries Private Ltd.), Plot No. 306/3; II Phase GIDC Vapi - 396195 Gujarat Inde</p>

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
[1 α (S*),3 α]-(α)-cyano-(3-phényloxyphényl)méthyl 3-(2,2-dichloroéthényl)-2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (alpha-cyperméthrine)		substance active	67375-30-8		1,58 % (p/p)
1,2-Propylène glycol	1,2-Propanediol	Substance non active	57-55-6	200-338-0	13,98 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

SC Suspension concentrée (concentré fluidifiable ou flow)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans réglementation locale/régionale/nationale/internationale..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans réglementation locale/régionale/nationale/internationale..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Hygiène rurale (bâtiments d'élevage) - Professionnels

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: larves</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Culex</i> spp. Nom commun: autre: Moustique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Vespula</i> spp. Nom commun: autre: Guêpe Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: - Mouches domestiques Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: autre: Mouches d'étable Stade de développement: autre: Adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Pour lutter contre les blattes germaniques, les fourmis, les moustiques et les guêpes, le produit peut être appliqué dans la catégorie de bâtiments suivante : Poules (en liberté ou en batterie) Pour lutter contre les mouches domestiques et les mouches d'étable, le produit peut être appliqué dans toutes les catégories de bâtiments suivantes : Bovins laitiers Bovins de boucherie et veaux Porcs Poules (en liberté ou en batterie) Volailles autres que le poulet (dindes, canards et oies)</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée: Pulvérisation de surface Pulvérisateur manuel ou électrique conventionnel équipé pour produire une pulvérisation grossière à basse pression. Diluer le produit dans de l'eau propre en respectant les doses recommandées et agiter. Si un délai survient entre les traitements, une nouvelle agitation est nécessaire avant la réutilisation. Le produit doit être appliqué dans toute la zone infestée. Une attention particulière doit être</p>

portée aux fissures, aux crevasses et à tout endroit où les insectes peuvent se cacher et sur les surfaces sur lesquelles ils peuvent ramper ou se déposer.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer

Taux d'application: 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter

Dilution (%): Faible dose: 2 % v/v Forte dose: 4 % v/v

Nombre et fréquence des applications:

Faible dose: 2 % v/v Diluer 20 mL de FENDONA 1.5 SC dans 1 L d'eau Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m ² surface à traiter			
Forte dose: 4% v/v Diluer 40 mL de FENDONA 1.5 SC dans 1 L d'eau Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m ² surface à traiter			
Autres possibilités de dilutions :			
FENDONA 1.5 SC (mL) dose faible	FENDONA 1.5 SC (mL) dose forte	Volume d'eau pour la dilution (L)	Surface à traiter (m ²)
20	40	1	20
10	20	0,5	10
5	10	0,25	5

Blattes: 15 mg s.a./m² seulement en cas de niveau d'hygiène élevé.

La dose faible doit être utilisée en cas de faible infestation et d'un niveau d'hygiène élevé.

La dose forte doit être utilisée en cas de forte infestation et/ou d'un niveau d'hygiène bas.

Activité résiduelle : L'effet résiduel dépend de la propreté et de la nature de la surface à traiter, et de la façon dont les surfaces sont utilisées.

Fourmis (*L. niger*) : jusqu'à 1 mois en cas de résidus intact.

Blattes germaniques (*Blattella germanica*) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace.

Moustiques (*Culex spp.*) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace lorsqu'il est appliqué à faible dose sur des surfaces non poreuses et, à forte dose sur des surfaces poreuses et non poreuses.

	<p>Guêpes (<i>Vespula spp.</i>) : efficace jusqu'à 3 mois uniquement sur des surfaces non poreuses. Mouches (<i>M. domestica</i> et <i>S. calcitrans</i>) : efficace sur surfaces poreuses et non poreuses jusqu'à 3 mois.</p> <p>Fréquence d'application: 4 fois par an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD de 0,2; 0,5 et 1 litres. Bouteille en F-PEHD de 0,05 ; 0,1 0,2; 0,5 et 1 litres.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Stratégies de gestion du développement de la résistance:

- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Si une résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. En supprimant la pression de sélection, les individus résistants, plus vulnérables, disparaîtront avec le temps et la susceptibilité devrait revenir dans la population.
- Appliquez les doses recommandées sur l'étiquette au bon moment pour assurer un contrôle complet des espèces nuisibles.
- Suivre les bonnes techniques d'application afin d'optimiser l'activité du produit. Des doses d'applications inférieures aux doses recommandées permettront aux insectes survivants de reconstituer la population, augmentant la pression de l'organisme nuisible sur le produit, ce qui pourrait entraîner des problèmes de résistance à l'avenir.
- Recueillir des données de référence et suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés, de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active. Les informations provenant des programmes de surveillance de la résistance permettent une détection précoce des problèmes et fournissent des informations pour une prise de décision correcte.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Hygiène rurale (bâtiments d'élevage) – Non-professionnels

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Culex</i> spp. Nom commun: autre: Moustique Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Vespula</i> spp. Nom commun: autre: Guêpe Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: autre: Adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: autre: Mouches d'étable Stade de développement: autre: Adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Pour lutter contre les blattes germaniques, les fourmis, les moustiques et les guêpes, le produit peut être appliqué dans la catégorie de bâtiments suivante : Poules (en liberté ou en batterie) Pour lutter contre les mouches domestiques et les mouches d'étable, le produit peut être appliqué dans toutes les catégories de bâtiments suivantes : Bovins laitiers Bovins de boucherie et</p>

	veaux Porcs Poules (en liberté ou en batterie) Volailles autres que le poulet (dindes, canards et oies)																
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée: Pulvérisation de surface Pulvérisateur manuel ou électrique conventionnel équipé pour produire une pulvérisation grossière à basse pression. Diluer le produit dans de l'eau propre en respectant les doses recommandées et agiter. Si un délai survient entre les traitements, une nouvelle agitation est nécessaire avant la réutilisation. Le produit doit être appliqué dans toute la zone infestée. Une attention particulière doit être portée aux fissures, aux crevasses et à tout endroit où les insectes peuvent se cacher et sur les surfaces sur lesquelles ils peuvent ramper ou se déposer.</p>																
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter</p> <p>Dilution (%): Faible dose: 2 % v/v Forte dose: 4 % v/v</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Faible dose: 2 % v/v Diluer 20 mL de FENDONA 1.5 SC dans 1 L d'eau Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter</p> <p>Forte dose: 4% v/v Diluer 40 mL de FENDONA 1.5 SC dans 1 L d'eau Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter</p> <p>Autres possibilités de dilutions:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>FENDONA 1.5 SC (mL) dose faible</th> <th>FENDONA 1.5 SC (mL) dose forte</th> <th>Volume d'eau pour la dilution (L)</th> <th>Surface à traiter (m²)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>40</td> <td>1</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>20</td> <td>0,5</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>10</td> <td>0,25</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Blattes: 15 mg s.a./m² seulement en cas de niveau d'hygiène élevé.</p> <p>La dose faible doit être utilisée en cas de faible infestation et d'un niveau d'hygiène élevé.</p>	FENDONA 1.5 SC (mL) dose faible	FENDONA 1.5 SC (mL) dose forte	Volume d'eau pour la dilution (L)	Surface à traiter (m ²)	20	40	1	20	10	20	0,5	10	5	10	0,25	5
FENDONA 1.5 SC (mL) dose faible	FENDONA 1.5 SC (mL) dose forte	Volume d'eau pour la dilution (L)	Surface à traiter (m ²)														
20	40	1	20														
10	20	0,5	10														
5	10	0,25	5														

	<p>La dose forte doit être utilisée en cas de forte infestation et/ou d'un niveau d'hygiène bas.</p> <p>Activité résiduelle : L'effet résiduel dépend de la propreté et de la nature de la surface à traiter, et de la façon dont laquelle les surfaces sont utilisées.</p> <p>Fourmis (<i>Lasius niger</i>) : jusqu'à 1 mois en cas de résidus intact. Blattes germaniques (<i>Blattella germanica</i>) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace. Moustiques (<i>Culex spp.</i>) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace lorsqu'il est appliqué à faible dose sur des surfaces non poreuses et, à forte dose sur des surfaces poreuses et non poreuses. Guêpes (<i>Vespula spp.</i>) : efficace jusqu'à 3 mois uniquement sur des surfaces non poreuses.</p> <p><i>Mouches (M. domestica et S. calcitrans) : efficace sur surfaces poreuses et non poreuses jusqu'à 3 mois.</i></p> <p>Fréquence d'application: 4 fois par an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille en PEHD de 0,05 et 0,1 litres.</p> <p><i>Bouteille en PEHD-F de 0,05 et 0,1 litres.</i></p> <p>Le produit est vendu avec un dispositif de dosage.</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de lutte antiparasitaire.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Estimer la taille de la surface à traiter avant de préparer la solution à pulvériser.
- Pour les utilisateurs non professionnels, le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni dans l'emballage du produit.
- Pour les utilisateurs professionnels, le volume approprié du produit est mesuré à l'aide d'un dispositif de dosage standard.
- Une fois vide, rincer trois fois le récipient et utiliser la solution de rinçage pour préparer la solution à pulvériser pour l'application.
- Le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni, conformément au tableau ci-dessus (voir Dose(s) et fréquence(s) d'application).
- Pour le contrôle de la population des mouches en particulier, un traitement de 60 % des murs et du plafond est considéré comme suffisant. L'application doit être concentrée uniquement sur les zones spécifiques où les mouches se rassemblent ou s'installent (zones de murs chauds, cloisons des enclos, poteaux, cadres de fenêtres, tuyaux, extérieur des mangeoires, fenêtres, portes, poutres de toit, bords des poutres, avant-toits, cadres de portes, conduits électriques, gicleurs, etc.).
- La lutte contre les mouches doit être considérée comme faisant partie d'une stratégie intégrée de lutte contre les ravageurs qui comprend un bon assainissement, une gestion appropriée des sites de reproduction (par exemple, le fumier et d'autres matières organiques en décomposition) et des mesures visant à empêcher l'accès des mouches aux zones internes (par exemple, en recouvrant les ouvertures d'un filet).
- Le produit réduit les populations de mouches lorsqu'il est utilisé dans les petits compartiments des bâtiments d'élevage qui sont protégés contre la ré-invasion des mouches par un filet recouvrant les ouvertures.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.
- Les insectes devraient montrer un effet d'abattement dans les 30 à 60 minutes après contact avec les surfaces traitées.
- La mortalité des blattes germaniques (*Blattella germanica*) intervient une semaine après contact avec les surfaces traitées.
- La mortalité des moustiques (*Culex* spp.) intervient 48 heures après contact avec les surfaces traitées.
- A la dose faible, la mortalité des mouches domestiques intervient 48 heures après exposition aux dépôts frais.
- Une réduction notable de la population de mouches est obtenue 3-4 semaines après l'application de la faible dose et 2 semaines après l'application de la forte dose.
- L'effet d'abattement sur les guêpes est attendu dans les 6 heures suivant le contact avec les surfaces traitées non poreuses et la mortalité est atteinte en 24 heures.
- Les zones traitées doivent être ré-inspectées 2 à 3 semaines après traitement.
- Si l'infestation initiale était importante ou si une nouvelle infestation est observée, une deuxième application peut être nécessaire, en particulier si le premier traitement a été perturbé ou si certains abris ou surfaces ont été omis lors de l'application initiale.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Professionnels : Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) pendant la phase de manipulation du produit.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Laisser le produit appliqué sécher avant la ré-entrée des hommes ou des animaux dans les zones traitées.
- Le produit ne doit pas être appliqué en présence des animaux.
- Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore d'ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Les pyréthrinoïdes et les pyréthrine peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-